**** 05/01/2016

**Challenge France – Espagne 2016**

**Règlement de l’épreuve d’endurance.**

**1 REGLES GENERALES :**

Dans le cadre du Challenge France-Espagne, le Moto Club Pau Arnos organise une épreuve **d’Endurance** d’une durée maximale de 3 heures.

La participation est ouverte aux pilotes amateurs détenteur d’une licence compétition ou d’une licence « une manifestation ».

Chaque équipage pourra être constitué de 2 ou 3 pilotes et de 1 à 3 motos.

**2 CATEGORIES :**

Les motocycles de catégories suivantes sont admis :

* Plus de 401cc et jusqu’à 1000cc 4 temps, 4 cylindres,
* Plus de 401cc et jusqu’à 1100cc 4 temps, 3 cylindres,
* Plus de 750cc et jusqu’à 1200cc 4 temps 2 cylindres
* Plus de 650cc et jusqu’à 800c 2 cylindres (4 soupapes/cylindre)
* Plus de 800cc et jusqu’à 1100cc 2 cylindres (2 soupapes/cylindre)

**3 INSCRIPTION & ENGAGEMENT :**

Tous les engagements devront être effectués au tarif de 410€ / équipage sur le site : https://ffm.engage-sports.com/

Le nombre limite d’équipage est défini par l’arrêté d’homologation du circuit : 42.

Le nombre limite de pilote lors des séances d’essai est défini par l’arrêté d’homologation du circuit : 42.

Les inscriptions seront closes à épuisement des places et au plus tard le vendredi 13 mai 2016 à minuit. Au-delà de cette date, seuls les engagements sur place seront possibles au tarif de 510€.

Pour tout forfait, un droit administratif de 50€ sera retenu. Tout forfait après le délai de clôture des engagements (13 mai 2016) et avant l’ouverture des vérifications administratives (27 mai 2016) entrainera une pénalité de 120€. Cette déclaration devra être obligatoirement faite par écrit, e-mail, courrier. Après ouverture des vérifications administratives, les droits d’engagements ne seront ni remboursés ni reportés.

En cas de chute ou casse lors des sessions d’entrainement, aucun remboursement d’engagement ne sera possible, et ce même avec un certificat médical. De même en cas d’annulation de l’épreuve par décision fédérale, aucun remboursement d’engagement ne sera effectué.

Le chronométrage des machines s’effectuant par système transpondeur, chaque pilote devra déposer, auprès de l’organisme de chronométrage, une caution d’un montant de 250 € qui sera détruite à la remise des transpondeurs à la fin de l’épreuve. En cas de non restitution de celui-ci, le chèque de caution sera mis à l’encaissement. Le transpondeur est sous l’entière responsabilité du concurrent, pendant toute la manifestation et jusqu’à sa restitution, en conséquence, la perte, le vol ou la détérioration du transpondeur est à la charge du concurrent. Le transpondeur devra être placé à l’avant de la moto sur la fourche.

**4 EPREUVES :**

Au cours de cette épreuve, chaque équipage bénéficiera de :

* Une séance chronométrée de 20 minutes par pilote le samedi,
* Un warm-up de 10 min par pilote le dimanche matin,
* Une course d’endurance de 3 heures maximum le dimanche.

Le classement des essais chronos permettra d’établir la grille de départ de la course. Celle-ci étant faite en considérant la moyenne des pilotes. Le Moto Club Pau Arnos est le seul responsable des horaires et du planning des essais libres, des essais chronos et des courses.

**5 CLASSEMENTS :**

Pour être classé un équipage doit :

* Avoir effectué au moins 75% de la distance parcourue par l’équipage vainqueur,
* Franchir la ligne d’arrivée sur la piste au plus tard 5 min après le vainqueur de la course.

A l’issue de la course toutes les motos sont placées en parc fermé et ne pourront le quitter sans l’autorisation du jury.

En cas d’arrêt prématuré de la course, le classement sera établi comme prévu à l’article 13.

Les points suivants sont attribués aux pilotes toutes classes confondues sur le classement scratch de la course :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1er | 30 pts | 8éme | 13 pts | 15éme | 6 pts |
| 2éme | 24 pts | 9éme | 12 pts | 16éme | 5 pts |
| 3éme | 21 pts | 10éme | 11 pts | 17éme | 4 pts |
| 4éme | 19 pts | 11éme | 10 pts | 18éme | 3 pts |
| 5éme | 17 pts | 12éme | 9 pts | 19éme | 2 pts |
| 6éme | 15 pts | 13éme | 8 pts | 20éme | 1 pt |
| 7éme | 14 pts | 14éme | 7 pts |  |  |

Pénalité pour les pilotes à l’américaine : 2 tours

**6 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES :**

Les vérifications administratives auront lieu :

* Jeudi 26 mai 2016 de 16h00 à 20h00
* Vendredi 27 mai de 9h00 à 12h30 et 14h00 à 18h00.

Les vérifications techniques auront lieu le

* Vendredi 27 mai de 9h00 à 12h30 et 14h00 à 18h00.

Tous les équipages devront obligatoirement présenter leur machine et leur équipement aux vérifications techniques.

Un contrôle sonomètre aura obligatoirement lieu pour toutes les machines à l’issue d’une des séances qualificatives, celui-ci ne devra en aucun cas dépasser 102 décibels.

**7 PROCEDURE DE DEPART :**

*La procédure est celle prévue par l’article 17 du Championnat de France d’endurance.*

La grille de départ sera du type « Le Mans ».

Le ravitaillement est interdit sur la grille de départ.

H -20’ : panneau 5’ – klaxon – feu vert en sortie des stands pour le tour de formation – drapeau rouge sur la grille de départ.

H -19’ : panneau 4’ – klaxon

H -18’ : panneau 3’ – klaxon

H -17’ : panneau 2’ – klaxon

H -16’ : panneau 1’ – klaxon

H -15’ : fermeture de la sortie des stands – klaxon – feux rouge en sortie des stands

Les équipages qui ne seraient pas sortis de la voie des stands avant la fermeture de celle-ci prendront le départ des tours de chauffe depuis la sortie des stands sous les ordres des commissaires; le feu de sortie des stands sera mis au vert pendant 30 secondes permettant aux pilotes de rejoindre les tours de chauffes. Il sera appliqué un Stop & Go de 30 secondes pour non-participation au tour de formation.

Les pilotes rencontrant un problème technique lors du tour de reconnaissance peuvent retourner dans le couloir des stands afin de remédier au problème. Dans ce cas les coureurs ainsi que ceux qui n’auraient pas rejoint la grille de départ avant la fermeture de la sortie des stands, pourront prendre le départ des tours de chauffe lorsque le feu de la sortie des stands sera au vert (après le passage du peloton et avant le V.I.R.).

Avant le départ des tours de chauffe :

- Panneau 3’ :

Evacuation de la piste pour toutes les personnes, sauf un mécanicien qui tiendra la machine.

Si un problème survient, le pilote devra pousser sa machine dans la voie des stands pour intervenir sur celle-ci. Ce coureur pourra prendre le départ des tours de chauffe depuis la sortie des stands

- Panneau 1’

- Panneau 30’’

- Départ des tours de chauffe au drapeau vert situé sur la ligne de départ.

Chaque participant court vers sa machine, met le moteur en marche et débute les tours de chauffe.

Pour des raisons de sécurité, si la machine d’un coureur ne peut démarrer, celui-ci peut être aidé, ceci uniquement après que le panneau jaune avec l’inscription « PUSH » en noir ait été présenté sur la plateforme de départ.

Après un temps raisonnable, tout pilote qui ne pourra pas démarrer devra regagner les stands et prendre le départ retardé depuis la sortie des stands après le peloton et devant le V.I.R.

Dès que le dernier coureur a passé la sortie de la voie des stands, le feu de sortie des stands sera mis au vert et tout coureur qui attend dans la voie des stands sera autorisé à rejoindre les tours de chauffe. 30 secondes plus tard, le feu sera remis au rouge. Cette procédure sera reconduite après le premier passage des concurrents puis restera au rouge jusqu’au départ de la course.

Tout pilote qui rencontre un problème lors des tours de chauffe peut retourner dans la voie des stands pour réparer et prendre le départ en bout de la sortie des stands.

**Il sera appliqué deux Stop & Go si la totalité des tours de chauffe n’est pas effectuée.**

A l’issue des 2 tours de chauffe, il sera présenté le drapeau rouge et tous les participants devront se remettre en grille.

H-3’ : Panneau 3 minutes - klaxon

H -1’ : Panneau 1 minute – klaxon

H -30’’ : Panneau 30 secondes – klaxon

H -00 : Départ de la course au drapeau national situé au milieu de la grille face aux pilotes.

Chaque coureur court vers sa moto, met seul le moteur en marche (toute aide extérieure est interdite) et commence la course.

La sortie des stands sera ouverte après le passage du dernier concurrent.

**8 PROCEDURE DE STOP & GO :**

*La procédure est celle prévue par l’article 18 du Championnat de France d’endurance.*

Pendant la course, un pilote peut être sanctionné par une procédure de Stop & Go. La zone de pénalité est définie lors de chaque briefing.

Le team en sera informé par la Direction de course. Ensuite, celle-ci présentera un panneau jaune accompagné du numéro de la machine. Le pilote dispose alors de 5 tours pour s’arrêter. **S’il ne s’arrête pas, le drapeau noir lui sera présenté, et le pilote sera exclu de la course.**

Lors de la pénalité, le pilote ne pourra pas s’arrêter à son box et devra obligatoirement effectuer un tour complet avant de stopper à celui-ci.

Dans le cas où un pilote pénalisé n’aurait pas pu effectuer la procédure de Stop & Go avant la fin de la course, 1 minute sera ajoutée à son temps.

**9 ARRET AU STAND :**

*La procédure est celle prévue par l’article 19 du Championnat de France d’endurance.*

Tout pilote désirant s’arrêter à son stand doit emprunter dès son origine, la piste de décélération.

La vitesse dans la voie des stands est limitée à 60 km /h. (En cas de non-respect, il sera sanctionné par une amende de 75€ ou le retrait de son meilleur temps pendant les essais ou d’un Stop & Go pendant la course).

Toute intervention mécanique ou changement de pilote doit obligatoirement s’effectuer devant le stand assigné à la machine. A tout arrêt au stand pour quelques raisons que ce soit, le moteur doit être arrêté.

Si lors d’un arrêt, le pilote dépasse la hauteur de son stand, et cela jusqu’à hauteur du dernier stand, il pourra y revenir, à contre sens, moteur stoppé en poussant sa machine.

Sont autorisées devant le stand, lors de l’arrêt, les opérations suivantes :

- Changement de roue

- Changement des plaquettes de frein ou des étriers

- Complément d’eau ou d’huile

- Tension et graissage de la chaîne

- Réglage rapide du sélecteur ou amortisseur ou fourche

- Il sera accepté que le nettoyage de la bulle intervienne après le ravitaillement d’essence

- Ravitaillement d’essence (dernière opération à effectuer)

- Après le ravitaillement (en carburant) toute intervention mécanique sur la machine n’est possible qu’à l’intérieur du stand assigné à l’équipe

- Important : 4 personnes sont habilitées à travailler sur la machine devant le stand. Si le pilote participe aux opérations, il sera considéré comme l’une de ces personnes

Pour toute autre intervention, la moto devra obligatoirement rentrer dans le box, le nombre d’intervenant est illimité. S’il est nécessaire de mettre en route le moteur pour un essai ou un réglage, le moteur devra être arrêté avant de sortir la machine du box. Aucune autre moto de l’équipage ne doit être entreposée dans le box.

Pour repartir, deux personnes sont autorisées à pousser la machine. L’utilisation d’une batterie additionnelle est interdite ainsi que tout autre moyen mécanique ou électrique extérieur à la moto.

**Relais à l’américaine (deux motos par équipage) :**

La moto prête à partir et béquillée 5 mn maximum avant le relais peut être mise en chauffe devant le box. Le moteur de celle-ci doit être éteint avant le relais.

La moto terminant son relais doit rentrer complètement dans le box, être béquillée moteur éteint puis procéder au changement de transpondeur.

Une fois le transpondeur en place sur la seconde moto et seulement à ce moment-là, la moto pourra être mise en route, débéquillée et prête à partir en piste.

**10 RAVITAILLEMENTS :**

*La procédure est celle prévue par l’article 20 du championnat de France d’endurance.*

Important : le pilote ne peut être sur la machine pendant le ravitaillement.

Un préposé à l’extincteur doit être présent lors du ravitaillement, il doit être positionné à l’arrière de la machine. Celui-ci ainsi que le préposé au ravitaillement doivent porter des vêtements de protection (coton minimum), une cagoule ignifugés, des lunettes de protection ou casqué, des gants et chaussures ou bottes en cuir.

Ceci est également obligatoire lors des opérations de remplissage du derrick.

Cet article doit être respecté à tout moment de l’épreuve, tout manquement sera sanctionné par un stop and go.

**11 ARRET SUR LA PISTE :**

*La procédure est celle prévue par l’article 21 du championnat de France d’endurance.*

Le pilote doit conserver son équipement lors de tout déplacement sur la piste.

Il est rappelé qu’un pilote ne peut s’éloigner volontairement de plus de 10 mètres de sa machine à l’arrêt sur le circuit, sous peine de mise hors course. En particulier, il ne peut pas revenir à son stand pour y chercher du secours, des pièces et des outils. Tout pilote recevant une aide quelconque de qui que ce soit sera mis hors course, (y compris des commissaires de piste) sauf si cette aide est donnée pour des raisons de sécurité.

Suite à une chute, un coureur évacué vers le centre médical pourra, après accord du médecin de la course, rejoindre sa machine. Le jury reste seul juge de la légitimité de cette action.

En cas de panne sur le circuit pendant la course, les concurrents pourront utiliser, pour revenir à leurs stands, les itinéraires définis lors du briefing, en fonction de l’emplacement de la machine sur le circuit, au moment de la panne. Les concurrents devront obéir aux consignes des commissaires de piste et ne recevoir aucune aide extérieure durant toute la durée de leur retour (sauf disposition particulière de la direction de course).

Tout pilote retournant à son stand par d’autres voies que celles définies ci-dessous, sera immédiatement mis hors course, ainsi que son équipe. Le retour au stand sera effectué sous le contrôle permanent d’un ou plusieurs commissaires. Le pilote en panne doit pousser sa machine jusqu’à la bretelle la plus proche, dans le sens de la course. En aucun cas, il ne peut aller en sens contraire sous peine de mise hors course, sauf sur injonction des commissaires de piste.

Pour une bonne compréhension des itinéraires à suivre en cas de panne, il est indispensable de se reporter au plan du circuit et aux explications données par le directeur de course lors du briefing obligatoire.

Si une moto tombe en panne devant les stands, le pilote pourra, sous la protection d’un commissaire, rentrer par la sortie des stands et remonter ceux-ci en poussant sa machine, moteur arrêté, à contre sens jusqu’à son box. Dès l’entrée de la zone des stands, deux mécaniciens peuvent prendre en charge et pousser une moto en panne, le pilote devant rester à proximité.

Normalement les machines qui ne peuvent repartir suite à un incident restent sur la piste dans un endroit sécurité. Si le pilote qui a chuté ne peut pas ramener la machine par ses propres moyens, l’autre pilote de la machine pourra aller la chercher, mais le pilote blessé ne pourra pas reprendre l’épreuve.

Précisions pour les équipages à 2 machines en cas de chute ou de panne :

- La machine est hors d’usage : le pilote pourra rapporter le transpondeur aux stands dans les conditions de sécurité énoncées ci-dessus pour que l’équipe puisse terminer la course avec la deuxième machine ; si le pilote est amené au centre médical puis déclaré apte à reprendre la course il retournera chercher le transpondeur sur sa machine, après l’examen médical, pour le rapporter aux stands et l’installer sur la deuxième machine.

- Le pilote est amené au centre médical et déclaré inapte à reprendre la course : le 2ème pilote pourra aller chercher le transpondeur ou la moto et finir la course.

Si pour des raisons exceptionnelles la machine est ramenée aux stands par les services de sécurité, l’équipage pourra ensuite continuer la course. Pour les équipages à 2 motos, le transpondeur pourra alors être récupéré dans les mêmes conditions que citées précédemment sur le lieu de stockage de la moto.

**12 CONDUITE EN COURSE :**

*La procédure est celle prévue par l’article 22 du championnat de France d’endurance.*

Il est interdit à un pilote de quitter la piste en dehors de la zone des stands.

Si un pilote utilise une échappatoire, il devra se conformer aux instructions des commissaires de piste.

La moto engagée devra être conduite, à tour de rôle, par les deux pilotes confirmés sur celle-ci.

Tout dépassement sous drapeau jaune pendant les essais entrainera la perte du meilleur temps du pilote concerné.

Tout dépassement sous drapeau jaune pendant la course sera sanctionné par un Stop & Go de 30 secondes.

**13 ARRET DE COURSE / NOUVEAU DEPART / NEUTRALISATION :**

*La procédure est celle prévue par l’article 23 du championnat de France d’endurance.*

Au cas où pendant la course, un incident ou des conditions atmosphériques rendraient impossible le déroulement normal de la compétition, le Directeur de Course peut décider de neutraliser l’épreuve en faisant entrer sur la piste le ou les Safety-Cars, dont les gyrophares oranges seront allumés. La sortie de la voie des stands sera fermée (feux rouge allumés). Tous les postes de commissaires présenteront un drapeau jaune agité et un panneau SC. Les pilotes devront alors ralentir et se ranger derrière le ou les Safety-Cars en file indienne.

Les pilotes pourront alors rentrer dans les stands, la sortie des stands sera fermée (feu rouge). Ils devront attendre l’ouverture de la sortie des stands (feu vert) qui interviendra 15 secondes après le passage du safety-car à la hauteur des feux de la sortie des stands. Cette sortie sera autorisée pendant 10 secondes.

Chaque tour derrière le Safety-Car sera comptabilisé.

Lorsque la direction de course décidera de relancer la course, les Safety-Cars éteindront leurs gyrophares orange dès qu’ils passeront devant leurs emplacements respectifs.

Dès que les Safety-Cars auront quitté la piste, la sortie des stands ré-ouvrira 15 secondes après le passage du premier pilote.

Tout dépassement du Safety-cars ou d’un autre concurrent sera passible d’une pénalité ‘’Stop & Go’’.

- Interruption de course

Si la course devait être arrêtée (drapeau rouge) par le directeur de course, l’ensemble des machines devra être mis en parc fermé (son emplacement sera indiqué aux responsables des équipes lors du briefing). Si une machine arrêtée à son stand pour une intervention ne peut être dirigé vers le parc fermé, tous les travaux doivent être arrêtés jusqu’à la reprise de la course.

1. Si moins de 3 tours ont été effectués par le pilote de tête et tous les autres pilotes dans le même tour que le pilote de tête, la course sera considérée comme nulle et non avenue. La grille de départ sera identique.

2. Si plus de 3 tours ont été effectué par le coureur de tête et tous les autres pilotes dans le même tour que le pilote de tête mais moins des 2/3 de la durée initiale de la course un nouveau départ serait donné, dans l’ordre du classement établi sur le tour ou tous les pilotes dans le même tour que le premier ont franchi la ligne d’arrivée avant l’interruption de la course.

3. Si plus de 2/3 de la durée de la course ont été effectués par le pilote de tête et tous les autres pilotes dans le même tour que le pilote de tête, la course peut être considérée comme une course complète.

- **Nouveau départ**

Si un nouveau départ devait être donné, il aura lieu au plus tôt, 15 minutes après la présentation du drapeau rouge.

Le parc fermé sera ouvert 5 minutes avant l’ouverture de la voie des stands. Les teams seront alors autorisés à ramener leur machine devant leur stand ils pourront alors faire le complément de carburant changer de pneus, à l’exception de toutes autres interventions.

Les machines qui se trouvaient dans la voie des stands au moment de l’arrêt pourront reprendre le départ selon la procédure après le passage

**Le nouveau départ sera donné selon la procédure simplifiée, la grille** sera établie sur le classement du tour où tous les pilotes dans le même tour que le premier ont franchi la ligne d’arrivée avant l’interruption de la compétition.

Toutefois, en cas de conditions particulières, la direction de course pourra, avec l’accord du jury, décider d’une procédure de départ lancé derrière le Safety-car. Dans ce cas particulier, les pilotes prendront place derrière le Safety-Car dans l’ordre du classement à l’issue de la partie interrompue, les uns derrière les autres.

Ils ne pourront pas se dépasser. Le Safety-Car effectuera un tour complet puis s’effacera avant la ligne de départ.

Tous les équipages n’ayant pas signifié leur abandon seront admis au nouveau départ. Le signal d’arrivée sera présenté à l’heure ou la course aurait dû se terminer.

Au cas où l’épreuve se déroulerait en plusieurs parties, le classement se fera par l’addition des tours et des temps effectués dans chacune d’elles.

**- Arrêt de la course sous Safety-Cars**

Si l’arrêt de la course au drapeau rouge est intervenu pendant une neutralisation de la course sous Safety-Cars, le nouveau départ s’effectuera ‘’lancé’’ derrière les Safety-Car.

Le directeur de course devra informer toutes les équipes de la procédure de départ. Les machines seront respectivement placées suivant le classement derrière le Safety-Car où elles se trouvaient au moment de l’arrêt de la course, les Safety-Cars effectueront quelques tours afin de se recaler et la course sera relancée selon la procédure habituelle.

Tous les équipages n’ayant pas signifié leur abandon seront admis au nouveau départ. Le signal d’arrivée sera présenté à l’heure ou la course aurait dû se terminer.

**14 ABANDON :**

*La procédure est celle prévue par l’article 24 du championnat de France d’endurance.*

En cas d’abandon d’une équipe, le team manager doit le signifier par écrit, le signer et le remettre au directeur de course le plus rapidement possible.

Tout équipage qui ferme son stand coté piste en course ou qui sort sa machine à l’arrière de son box sera considérée comme ayant abandonné.

**15 ARRIVE :**

*La procédure est celle prévue par l’article 25 du championnat de France d’endurance.*

Au terme du temps prévu pour la course, on présentera au pilote de tête, le drapeau à damiers sur la ligne de chronométrage «arrivée». Si le coureur de tête ne franchit pas la ligne d’arrivée dans les 5 minutes, on présentera le drapeau à damier au coureur second, au classement de la course, ou au suivant si celui-ci ne passe pas non plus la ligne d’arrivée dans les 5 minutes.

**16 RECLAMATIONS :**

Le dépôt de réclamation s’effectuera conformément à l’article 8 des règles générales pour les épreuves de vitesse.

**17 ASSURANCES :**

Le moto club Pau Arnos a contracté une police d’assurance garantissant sa responsabilité civile en cas d’accident survenu pendant la manifestation, conformément à l’article R 331-30 et A 331-32 du code du sport.

**18 OFFICIELS :**

Les officiels seront ceux désignés par la Fédération Française de Motocyclisme. Le Directeur de Course, les Directeurs de Courses Adjoints, les Chronométreurs et les Commissaires Techniques devront avoir satisfait à un séminaire fédéral, en cours de validité.

**19 PRESCRIPTIONS GENERALES :**

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le jury de l’épreuve, conformément aux dispositions du Code Sportif National de la FFM, de ses annexes et des règles générales pour les épreuves de vitesse. Si un pilote ayant dépassé sous drapeau jaune lève la main et reprend sa place, aucune pénalité ne lui est appliquée. Dans le cas contraire, un panneau jaune sera présenté au coureur sur la ligne d’arrivée, indiquant à celui-ci qu’il doit reculer du nombre de place(s) décidé(s) par la Direction de Course. Si le coureur ne s’est pas repositionné après que le panneau lui ait été présenté cinq fois, il sera pénalisé par un drapeau noir.

**20 REMISE DE PRIX :**

Le podium et la remise des prix seront organisés dès la fin de l’endurance.

**21 RESPONSABILITES :**

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels et leurs accompagnateurs sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation.

Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Il est rappelé que le respect d'autrui est une valeur primordiale du challenge France Espagne. Pour cela, nous vous demandons :

- De ne pas attiser les riverains ou autre personne dans le paddock

- De ne pas faire rouler de machine, quel que soit le gabarit de celle-ci, en échappement libre

- De ne pas faire de burn ou de rupteur dans les paddocks et sur la piste

- De ne pas faire de test de vitesse ou de freinage dans les paddocks

- De tenir les chiens en laisse

- Et de stopper tout bruit de moteur après 20h

Des sanctions allant jusqu'à l'exclusion de l’épreuve pourront être prises.

**22. VOIE DE DECELERATION, MUR DE CHRONOMETRAGE**

*Conformément à l’article 27 des règles générales des courses nationales de vitesse,*

L’accès à la voie de décélération et au mur de chronométrage est interdit aux enfants, même accompagnés d’un adulte.

L’accès au mur de chronométrage est exclusivement réservé aux personnes munies des passes PILOTE, CHEF DE STAND et CHRONOMETREUR. Toutefois, il sera toléré, uniquement durant la procédure de départ ainsi que 5 minutes avant l’arrivée, la présence des équipes au complet (dont les membres seront dûment munis de leurs passes) derrière le mur. Chacun reprenant sa place selon les consignes des officiels.

En cas d’utilisation d’une chaise de chronométrage, rien dans sa fixation ne doit dépasser de l’aplomb du mur de protection (pas de serre-joints).

**23. STANDS**

*Conformément à l’article 28 des règles générales des courses nationales de vitesse,*

Les stands sont accessibles sous l’entière responsabilité du locataire qui doit s’assurer que toutes les règles de sécurité sont respectées. Dans le cas ou celle-ci ne le sont pas ou si un spectateur non autorisé traverse le stand et se rend sur la voie des stands le locataire sera considéré comme responsable et sa caution sera retenue.

Chaque équipe doit posséder dans son stand, à portée de la main, un extincteur.

Celui-ci devra être d'une capacité minimum de 6kg pour les appareils à poudre de type A.B.C. ou polyvalente et de 2kg minimum pour les extincteurs de type CO² (neige ou mousse carbonique) efficace sur les feux d'hydrocarbures.

(PAS D'EXTINCTEUR A EAU)

**INTERDICTION ABSOLUE**

* De fumer dans, derrière et devant les stands,
* D’amener un animal même attaché dans les stands,
* De stocker de l’essence (seul un derrick ou système de remplissage de 30 litres maximum sera autorisé. Le stock d’essence devra être mis dans le lieu protégé spécialement prévu à cet effet, à l’abri de tout risque d’incendie et proche d’un extincteur,
* D’utiliser barbecue, gazinière, matériel électrique produisant un arc électrique (perceuse, compresseur, meuleuse, poste à souder…). Tous ces matériels peuvent être utilisés derrière les stands, loin des stocks d’essence (minimum 5 mètres),
* De manipuler du carburant à moins de 3 mètres de couvertures chauffantes branchées. Ces dernières ne pourront en aucun cas se trouver branchées à moins de 3 mètres du derrick et ce à moins de 50 cm du sol,
* De vidanger sur le sol (prévoir un bac plat de 8 litres et en cas de salissure, le stand devra être nettoyé le plus vite possible),
* De remonter la voie des stands à contre sens sur la moto, moteur en marche durant les essais et la course,
* L’usage de tout appareil électrique filaire est formellement interdit.